

La MRC de Charlevoix investit 100 000 \$ dans un projet mobilisateur et structurant

Baie-Saint-Paul, le 13 mai 2020 – C’est avec enthousiasme que le Conseil des maires a procédé à l’octroi d’une aide financière non remboursable de 100 000 \$ provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale pour soutenir le **Golf Le Loup de Baie-Saint-Paul**.

Dans la poursuite de son plan d’acquisition, cette seconde phase du projet permettra de mettre à niveau les installations du terrain de golf et de soutenir le développement de cet attrait important. L’aide octroyée bonifiera ainsi l’offre touristique régionale qui en fera un site de qualité, complémentaire aux offres du territoire. Ainsi, plusieurs équipements devront être acquis par le club de golf afin d’assurer un développement durable et efficient. Une mise à niveau importante devra être réalisée dans les différents sentiers du club de golf. Ce projet prévoit des investissements de 494 204 \$ et la consolidation des 19 emplois, en plus de maximiser les ressources en place puisque les investissements permettront d’ajouter des procédés plus efficaces et efficaces (tondeuse, irrigations, etc.).



Rappelons que c’est en 2019, que la communauté d’affaires de Baie-Saint-Paul s’est mobilisée afin d’acquérir le Golf Le Loup de Baie-Saint-Paul. Effectivement, 17 hommes et femmes d’affaires se sont regroupés afin d’investir dans ce service touristique indispensable à l’offre touristique régionale de Charlevoix. Une telle démarche de collaboration est une initiative régionale importante et structurante. D’ailleurs, le 12 juin 2019, la MRC avait accordé une somme 50 000 \$ (10 000 \$ sur cinq ans) avec son Fonds de développement du territoire (FDT). Pour les élus de la MRC, ce projet mobilisateur répond parfaitement à la *Stratégie de développement socioéconomique 2019-2029*, dont le créneau stratégique est l’industrie récréotouristique durable.

Le FRCN a été créé en vertu de la Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs. Pour les années 2017 à 2022, la municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose d’une enveloppe de 1 934 692 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale afin de soutenir financièrement des projets dont les retombées sont considérables sur le territoire. La politique d’investissement et le formulaire de demande d’aide financière sont disponibles sur le site Internet de la MRC ou auprès des conseillers du Service de développement local et entrepreneurial, qui offrent leur expertise pour soutenir techniquement les promoteurs dans leur démarche.

– 30 –

Sources :

Anne Scallon, directrice
SDLE de la MRC de Charlevoix
ascallon@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6902

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
khorvath@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6002